

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODÈVOIS ET LARZAC

DÉCISION

numéro
CCDC_250626_077

portant sur

AVENANT N°1 AU LOT N°1 DU MARCHÉ DE MISSION DE SUIVI-ANIMATION DE L'OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT ET DE REVITALISATION URBAINE SUR LE PÉRIMÈTRE OPÉRATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE LODÈVE ET MISSIONS DE SUIVI-ANIMATION POUR LA RÉNOVATION DU BÂTI ET DES LOGEMENTS SUR LE PÉRIMÈTRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODÈVOIS ET LARZAC

Le Président de la communauté de communes Lodévois et Larzac,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et en particulier les articles 5211-2, 5211-10 et l'article L.2122-22 dont l'alinéa 4°,

VU la délibération n°CC_230704_16 du Conseil communautaire du 4 juillet 2023 par laquelle le Conseil communautaire délègue au Président la prise de décision prévue aux articles du CGCT susvisés,

VU la décision du Président n°CCDC_220119_004 du 19 janvier 2022, relative à l'attribution des lots n°1 à n°4 à la société URBANIS relatifs aux missions de suivi et d'animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Revitalisation Urbaine (OPAH-RU) sur le périmètre de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) de la commune de Lodève et missions de suivi et d'animation pour la rénovation du bâti et des logements sur le périmètre de la communauté de communes Lodévois et Larzac,

CONSIDÉRANT la nécessité de régulariser le nombre de visites et donc de modifier l'évaluation de l'ensemble des prestations à exécuter pour la tranche optionnelle 2 du lot n°1,

CONSIDÉRANT l'avis de la commission appel d'offres en date du 22 mai 2025,

DÉCIDE

- **ARTICLE 1** : De conclure l'avenant n°1 au lot n°1 du marché de missions de suivi-animation de l'OPAH-RU sur le périmètre ORT de la Commune de Lodève et missions de suivi-animation pour la rénovation du bâti et des logements sur le périmètre de la Communauté de communes avec la société URBANIS, afin de régulariser le nombre de visites et donc de modifier l'évaluation de l'ensemble des prestations à exécuter pour la tranche optionnelle 2,

- **ARTICLE 2** : De préciser que les droits et les obligations de chacune des parties sont définis dans l'avenant n°1 annexé à la présente décision,

- **ARTICLE 3** : De préciser que le montant de l'avenant s'élevant à trente-mille euros Hors Taxes (30 000 € HT) soit trente -six-mille euros Toutes Taxes Comprises (36 000 € TTC), introduit un écart de sept virgule vingt-et-un pour cent (7,21%) par rapport au montant initial du marché, le portant ainsi à quatre-vingt-onze-mille-neuf-cent-trente-sept euros cinquante centimes HT (91 937,50 € HT) soit cent-dix-mille-trois-cent-vingt-cinq euros TTC (110 325,00 € TTC), pour la tranche optionnelle 2 du lot n°1, les montants de la tranche ferme et de la tranche optionnelle 1 restant inchangés,

- **ARTICLE 4** : D'imputer la dépense correspondante au budget principal, section d'investissement, chapitre 20, article 2031,

- **ARTICLE 5** : De dire que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture
34-200017341-20250626-lmc119079A-AR-
1-1

Fait à Lodève, le vingt six juin deux mille vingt-cinq,

Date de télétransmission : 26/06/25

Date de publication : 26/06/2025

Date de notification aux tiers :

Moyen de notifications aux tiers :

Le Président
Jean-Luc REQUI



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS
AVENANT N° 1

EXE10

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

Monsieur Jean-Luc REQUI _ Président de la Communauté de Communes Lodévois et Larzac

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

SAS URBANIS _ 188 allée de l'Amérique Latine _ 30900 NIMES

C - Objet du marché public

■ **Objet du marché public:**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

Mission de suivi-animation de l'OPAH-RU sur le périmètre ORT de la commune de Lodève _ Missions de suivi-animation de la non-décence et de la rénovation du bâti

Lot 1 : suivi-animation OPAH + repérage et traitement de l'habitat indigne + étude copropriétés

TO1 : suivi-animation des copropriétés

TO2 : accompagnement à la mise en œuvre et animation du permis de louer

■ **Date de la notification du marché public : 04/02/2022**

Date de démarrage par OS de la TO2 : 28/07/2023

■ **Durée d'exécution du marché public : 2 ans à compter de l'OS de démarrage. Reconduit tacitement par période de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 5 ans.**

■ **Montant initial du marché public :**

Tranche ferme :

- **Taux de la TVA : 20 %**
- **Montant HT : 286 570 euros**
- **Montant TTC : 343 884 euros**

EXE10 – Avenant

Mission de suivi-animation de l'OPAH-RU sur le périmètre ORT de la commune de Lodève _ Missions de suivi-animation de la non-décence et de la rénovation du bâti.
Lot 1 : Mission de suivi-animation de l'OPAH-RU sur le périmètre ORT de la commune de Lodève _ Missions de suivi-animation de la non-décence et de la rénovation du bâti _ TO1 et TO2

Page : 1 / 5

Tranche optionnelle 1 :

- Taux de la TVA : **20 %**
- Montant HT : **67 400 euros**
- Montant TTC : **80 880 euros**

Tranche optionnelle 2 :

- Taux de la TVA : **20 %**
- Montant HT : **61 937,50 euros**
- Montant TTC : **74 325 euros**

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détailler toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Il est nécessaire de modifier le montant du marché initial conformément à l'article R2194-8 du code de la commande publique, précisant que le marché peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur à 15 % du montant du marché initial pour les marchés de travaux, sans qu'il soit nécessaire de vérifier si les conditions prévues à l'article R.2194-7 sont remplies

La modification en plus values est décrite ci-dessous :

- Depuis sa récente mise en œuvre le 01/10/2024, le permis de louer a rencontré un succès engendrant un nombre de visites supérieur aux prévisions du marché. En effet, le nombre de visites réalisées à ce jour s'élève à 84 (60 en 4 mois), dépassant ainsi les prévisions initiales de 40 visites par an. Il est donc nécessaire de régulariser le nombre de visites et donc de modifier l'évaluation de l'ensemble des prestations à exécuter pour la tranche optionnelle 2.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : **30 000,00 €**
- Montant TTC : **36 000,00 €**
- % d'écart introduit par l'avenant par rapport au montant total du marché initial : 7,21 %

EXE10 – Avenant	Mission de suivi-animation de l'OPAH-RU sur le périmètre ORT de la commune de Lodève _ Missions de suivi- animation de la non-décence et de la rénovation du bâti. Lot 1 : Mission de suivi-animation de l'OPAH-RU sur le périmètre ORT de la commune de Lodève _ Missions de suivi-animation de la non- décence et de la rénovation du bâti _ TO1 et TO2	Page : 2 / 5
------------------------	--	---------------------

La nouvelle évaluation de l'ensemble des prestations à exécuter, s'élève à :

Tranche ferme :

- Taux de la TVA : **20 %**
- Montant HT : **286 570 euros**
- Montant TTC : **343 884 euros**

Tranche optionnelle 1 :

- Taux de la TVA : **20 %**
- Montant HT : **67 400 euros**
- Montant TTC : **80 880 euros**

Tranche optionnelle 2 :

- Taux de la TVA : **20 %**
- Montant HT : **91 937,50 €**
- Montant TTC : **110 325,00 €**

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)